

## Procès verbal

Le mercredi 24 avril 2024 à 20h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le mardi 16 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Nadine MONGE.

Secrétaire de la séance : Danièle LEBAILLIF

**Présents** : Nadine MONGE, Stéphane ARCHINARD, Jean HOTTE, André POULET, Danièle LEBAILLIF, Joëlle BAUDOUIN

**Représentés** : Thierry BIZOUARD représenté par Stéphane ARCHINARD

**Absents et excusés** : Christian LAMBERT, Marie ERRACHIDI

### Ordre du jour :

- **Approbation du PV du 09 avril 2024**
- **Plan communal de Sauvegarde**
- **Adhésion Parc Naturel Régional du Vercors**
- **Subventions aux associations**
- **Adhésion à Codyter**
- **Questions diverses**

### Délibérations du conseil :

#### Adhésion Codyter (N° DE\_011\_2024)

Madame le Maire rappelle la présentation faite par l'association Codyter au moment de son adhésion :

*Dans le contexte actuel de raréfaction des ressources et de bouleversement climatique, nous nous engageons, et engageons l'association à préparer ensemble la résilience du Territoire du Val de Quint. En quelques mots, l'objectif est d'impliquer habitants et communes dans la gestion de l'eau et des pratiques qui y sont liées sur le territoire.*

*Nous pensons animer la vie de l'association avec 2 temps annuels (printemps et automne) dédiés à la sensibilisation et à la participation volontaire à des chantiers en lien avec l'eau, la préservation de la biodiversité et l'encouragement de projets agro-économiques du territoire.*

*6 communes ont été impliquées par l'association pour la candidature « TEN : Territoire Engagé pour la Nature » déposée en mars 2022. Nous attendons sous peu la réponse pour l'obtention (nous l'espérons) de ce label délivré par l'Office National de la Biodiversité qui donnerait droit à des financements sur nos projets.*

*Comme ACOPREV, CODYTER initiera des actions innovantes fédératrices de nos villages et vise à essaimer les bonnes pratiques.*

Après deux ans de collaboration, Madame le Maire souhaite faire un bilan et interroger le conseil sur le bienfondé de continuer à adhérer à CODYTER.

Au vu du manque de visibilité des actions futures, le conseil municipal décide à l'exception de Mme Baudoin de :

- **Ne pas reconduire** le partenariat avec l'association CODYTER

Délibération : adoptée

**Autres sujets ne donnant pas lieu à délibération:**

**- Plan communal de sauvegarde (PCS)**

Le PCS est un document communal dans lequel est effectué un recensement et une analyse des risques à l'échelle communale.

Nous avons demandé un devis pour la réalisation de ce document à la société FPI (Fire Prévention Incendie)

Montant 3 280.00 €.

N'ayant aucune obligation pour le moment le plan communal de sauvegarde est remis à plus tard.

**- Adhésion au Parc Naturel du Vercors (PNRV)**

Nous devons valider ou pas la future chartre du PNRV avant la fin du mois de juin.

Cette chartre engage la commune de 2024 à 2039 pour une cotisation de 4.17€ (4,95 à partir de 2025) par habitant, soit 442.47 € pour cette année, et nous devons donner au Parc la moitié de la dotation biodiversité qui nous est versée par l'Etat parce ce que nous faisons partie du PNRV, soit 1 500€.

Mme le Maire a, à plusieurs reprises, demandé aux conseillers de s'informer, notamment en allant sur le site du PNRV, mais aussi en allant à la réunion qui a été organisée à Solaure en Diois en décembre dernier.

La chartre est un document important (122 pages), un résumé de cette chartre est aussi disponible.

Le parc peut aussi être protecteur contre certains abus notamment en encadrant des projets qui pourraient nuire à l'image du Parc.

De nombreuses questions restent sans réponse et le Conseil a décidé d'adresser un courrier au Parc afin d'obtenir des informations complémentaires.

**- Subventions aux associations**

La Confrérie de la Clairette demande une subvention pour les manifestations qu'elle organise. L'ensemble des membres présents ne souhaite pas donner suite à cette demande.

**- Informations**

Suite à la demande de la famille Béranger d'honorer la mémoire de Paul Béranger, héros de la résistance, la commune a fait une proposition : mettre le nom de Paul Béranger à la place qui se trouve devant la mairie et en face du monument. Cette proposition a été refusée par la famille.

Nouvelle proposition : que la route des Bouanes se nomme La route Paul Béranger après les maisons du Séguret. Refus de la famille. Donc les choses restent en l'état.

**Fin de séance 21H**

Nadine MONGE Président de séance	Danièle LEBAILLIF Secrétaire de séance
	